

## COMMUNE DE MURVIEL LES BEZIERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE À 18H30 A LA SALLE MULTI-ACTIVITES

**ETAIENT PRESENTS :** HAGER S. – GARCIA S. – GIL M. – JARLET A. – SOULIER G. (Visioconférence) - CARDONA P. – MICHAUD S – DEJEAN PUCHE C. – GUITTARD JM. – DURANDEU R. - PUIG C. – MEROU N. (visioconférence) – BLASI F. – BIROT-MORENO C.(procuration à C. PUIG) – BATALLO A. – ROBIN F. – CHELLY S.- FUENTES M.E.

**Absente excusée :** PELLICER M. – BARO C. – DUMONT M. – VANDAELE N. – PAMPRUN B.  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme GIL Martine.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

#### PRESENTATION DE L'APPLICATION COMMUNALE POUR TELEPHONE MOBILE

M. ROUBINET, avec son associé M. NGUYEN (en visioconférence), présentent au Conseil Municipal, l'application mobile dédiée aux Collectivités territoriales avec ses diverses fonctionnalités, ce qui permettra de créer un lien direct avec les citoyens de la Commune.

#### SEANCE DU CONSEIL A LA SALLE MULTI ACTIVITES – SITUATION COVID 19

**M. le Maire rappelle au Conseil**, que depuis le mois de mai, les séances du conseil municipal sont organisées exceptionnellement dans la salle multi activités compte tenu que la salle du conseil municipal située dans les locaux de la mairie ne remplit pas les règles de distanciations réglementaires pour accueillir l'assemblée et le public.

Il indique qu'il y aurait lieu de fixer Officiellement le lieu de la Salle multi activités pour les séances du conseil municipal et ce jusqu'à la fin de la crise sanitaire afin de respecter toutes les consignes sanitaires et gestes barrières.

**Accord du Conseil**

#### ADHESION A L'ASSOCIATION PAYSARBRE

**M. le Maire rappelle au Conseil**, que la commune s'est engagée dans une démarche de préservation de l'environnement, dans le cadre de la réalisation du plan communal de sauvegarde et plus récemment dans l'opération Zéro Phyto pour obtenir la 3<sup>ème</sup> grenouille.

Toujours dans cette même politique de préservation de l'environnement il est proposé d'adhérer à l'association PAYSARBRE afin de permettre des plantations d'essences méditerranéennes sur les espaces communaux.

M. le Maire informe que le coût de l'adhésion est de 20 €/an avec un engagement de 3 ans et un versement à l'avance, soit un total de 60 €. Les plantations projetées pour cette année, concernent les abords du parcours santé sur une longueur d'environ 80 mètres.

Le coût restant à charge de la Commune, s'élève à la somme de 2.70 €, du mètre linéaire de plantations. Un suivi et des conseils seront également assurés par les membres de cette association PAYSARBRE.

**Accord du Conseil**

#### MARCHE DE TRAVAUX DORTOIR DE L'ECOLE MATERNELLE

**M. le Maire rappelle au Conseil**, le projet d'extension du dortoir de la maternelle.

Il indique qu'après parution de l'avis public à la concurrence dans la presse aux annonces légales du Midi libre en date du 21 septembre 2020 et sur le site internet « midilibre-legales.com, ainsi que sur le site de la Commune, 35 offres ont été déposées pour l'ensemble des 10 lots ;

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10/10/2020 à 16h propose de retenir les entreprises suivantes, après analyse des offres :

- Lot 1 : démolition : MICKA TP pour un montant **de 11470 € HT**
- Lot 4 : charpente couverture zinc : CELESTIN Charpente : **32000 € HT**
- LOT 5 : étanchéité – toiture terrasse : entreprise AZ étanche : **1587.42 € HT**
- Lot 8 électricité, VMC et climatisation : DG ELEC montant : **15944.66 € HT**
- Lots 9 : Sols souples : Entreprises CHUECOS : montant : **5015.70 € HT**
- Lots 2, 3, 6, 7 et 10 : compte tenu des montants procédure négociée

#### **Accord du Conseil**

### **AMENAGEMENT DE L'AVENUE LOUIS ARCELIN : DEMANDE DE SUBVENTION**

**M. le Maire rappelle au Conseil**, le projet d'aménagement de l'avenue Louis Arcelin RD 36.

Il indique qu'un avant-projet a été réalisé prenant en compte les travaux de voirie (à la charge du Département), et des travaux de terrassement, trottoirs, mobilier urbain, espaces verts et réseaux humides.

Il précise que le projet est estimé à la somme totale de 509000 € HT, dont 189999.80 € HT à la charge du Département, soit 319000.20 € HT concernant la part de la Commune et qu'il y aurait lieu de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

#### **Accord du Conseil**

### **VENTE DE LA SALLE DES CONFERENCES AU DEPARTEMENT**

**M. le Maire rappelle au Conseil**, l'utilisation depuis juillet 2019 de la salle des conférences par le Collège le Cèdre compte tenu de l'exiguïté de leurs locaux.

Il indique qu'une estimation avait été sollicitée auprès du service des Services des Domaines suite à la demande du Conseil Départemental dans le but d'en faire l'acquisition.

L'estimation s'élève à la somme de 157000 € avec une marge de + ou - 10%

Par courrier du 01/10/2020 le Conseil Départemental propose l'acquisition à la Commune de cette salle pour un montant de 141300 € (soit dans la marge des 10% de l'estimation).

**Il demande** au Conseil de bien vouloir délibérer,

**Le Conseil Municipal accepte** la vente de la salle des conférences au Conseil Départemental pour un montant de 141300 €.

### **MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR PRESTATION DE SANTE**

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la Loi n°83-634 du 13/7/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en particulier son article 22 bis ;

**VU** la loi n°8453 du 26/01/1984 en particulier le 3<sup>ème</sup> alinéa de son article 25 et son article 88-2 ;

**VU** l'article L2131-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

**VU** le décret n°2011-1474 du 08/11/2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** la circulaire d'application n°RDFB1220789C du 25/05/2012 ;

**VU** l'avis rendu par le comité technique ;

**DÉCIDE** de donner mandat au CDG 34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES AVANT-MONTS : RAPPORT D'ACTIVITES ET CA 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-39,

**M. le Maire informe** que, chaque année avant le 30 septembre, la communauté de communes est chargée de transmettre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI à chacune des communes membres accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire auprès de son Conseil Municipal en séance au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires sont entendus,

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Mesures contre la propagation du virus :** Le Conseil Municipal est informé de l'arrêté préfectoral n°2020-01-1184 du 12 octobre 2020 concernant les mesures prises sur l'ensemble du Département.

**AMF Solidarité :** l'Association des Maires de l'Hérault fait appel à la solidarité des communes du département pour aider les communes sinistrées suite aux orages et intempéries dévastatrices du Gard et des Alpes Maritimes. Une concertation avec les communes proches sera organisée pour décider du montant de cette aide financière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h07

Pour extraits conformes affichés en mairie

**Le Maire, Sylvain HAGER**



**Le Maire  
HAGER Sylvain**